

Protéger l'enfant lors d'un divorce houleux

MONTHEY Lancée en 2020 dans le district de Monthey, la méthode Cochem appelée aussi «modèle de consensus parental» a fait ses preuves, pour le bien de l'enfant. Le projet va être étendu.

PAR CHRISTINE.SAVIOZ@LENOUVELLISTE.CH

Un succès encourageant. Depuis le lancement en 2020 du projet pilote à Monthey consistant à appliquer la méthode Cochem lors des séparations de couples, de nombreux parents sont arrivés à des consensus concernant la garde de leurs enfants.



Le nombre d'accords trouvés est très élevé et la durée de la procédure a diminué.

CAMILLE REY-MERMET
JUGE AU TRIBUNAL CANTONAL

«Le nombre d'accords trouvés est très élevé et la durée de la procédure a diminué, de même que la nécessité d'enquêtes sociales ou d'expertises psychologiques», se réjouit Camille Rey-Mermet, juge au Tribunal cantonal, à l'heure du bilan.

La méthode appelée aussi «modèle de consensus parental» consiste à ce que tous les acteurs de la séparation (couples, avocats, APEA, juges, etc.) travaillent ensemble dans l'intérêt de l'enfant qui peut souffrir à vie de divorces douloureux. «Il y a des risques de dépression, d'anxiété, de régression et des difficultés à avoir des relations stables», nous avait confié le psychologue Philip Jaffé, lors du lancement du projet.

«La médiation a calmé la colère»

«Nous étions dans une impasse. La mère de mon fils n'était pas d'accord avec le type de garde que je proposais. La communication entre nous était devenue impossible», raconte Nico, papa d'un jeune enfant. Avec son ex-conjointe, il a ainsi accepté de suivre quelques séances de médiation. «Chacun a pu s'exprimer et être enfin écouté par l'autre, grâce à la médiatrice, neutre dans notre conflit. Nous avons finalement trouvé une solution, car nous tenions l'un comme l'autre à notre enfant et voulions qu'il se sente bien.»

Une garde partagée a été établie, l'enfant passant aujourd'hui une semaine chez son père, puis une autre chez sa mère. «Depuis lors, c'est fluide. Sans médiation, je suis persuadé que cela serait parti en cacahuète. Contactée, la maman de son fils confirme. «La médiation a calmé la colère et permis de voir les choses d'un autre angle. Le fait d'avoir quelqu'un de neutre entre a aidé en tempérant les énergies. On a fait la part des choses pour le bien-être de notre enfant.»

Pour cet autre Valaisan, papa de deux enfants, la médiation s'est aussi révélée une solution fructueuse. «Les séances ont permis d'apaiser les tensions et ont été constructives. J'avais perdu le contact avec mes enfants et j'ai pu le retrouver ensuite. Avec mon ex aujourd'hui, nous parlons plus calmement.»



Le but de la méthode Cochem est avant tout de protéger l'enfant de divorces infernaux. DR

Au vu du succès montheyan, le projet pilote a été étendu aux districts de Martigny, d'Entremont et de Saint-Maurice depuis le 1er janvier dernier.

Responsabiliser les parents

La méthode Cochem, du nom de la ville d'Allemagne où il est né, consiste à sensibiliser les



«Les parents sont actifs dans la résolution du conflit. La solution se co-construit avec eux.»

MARC ROSSIER
CHEF DE L'OFFICE DE PROTECTION DE L'ENFANT

parents et à leur proposer des outils pour aboutir à un accord. Parmi les instruments proposés, des séances d'information et de sensibilisation à la séparation, un accompagnement à la coparentalité, une médiation – les cinq premières séances sont financées par le canton – et une thérapie ordonnée par le juge si nécessaire.

La force du projet est de responsabiliser les parents dans leur rôle envers leurs enfants. «Ils sont actifs dans la résolution du conflit. La solution se co-construit avec eux. Elle n'est pas imposée par un juge. C'est un changement important par rapport à ce qui se pratiquait avant la méthode Cochem», explique Marc Rossier, chef de l'Office de protection de l'enfant (OPE).

Autre point important: le tribunal invite les enfants mineurs dès 6 ans à un entretien personnel qui a lieu avant l'audition des parents. «Symboliquement, on rappelle que ses intérêts doivent être placés au centre des préoccupations», remarque Camille Rey-Mermet.

Plus de 70% des médiations ont réussi

Depuis le lancement du projet à Monthey, 150 couples se sont séparés. Parmi eux, 44 ont bénéficié de séances de médiation, 26 en 2020 et 18 en 2021. «La première année, 63% des médiations ont abouti à un accord partiel ou complet et en 2021, le taux de réussite était même de 78%», détaille Laure Clivaz Strehmel, présidente de l'Association valaisanne de médiation.

La médiation est également un espace de dialogue confidentiel pour les couples. De quoi rassurer les participants. «Ce qui est dit en séance ne peut pas être repris en procédure. Le dialogue est encadré par une tierce personne neutre qui n'est pas là pour trancher le conflit, mais pour accompagner les parents dans la recherche de solutions respectant leurs besoins et ceux de l'enfant», ajoute Laure Clivaz Strehmel.

Pendant ces deux années de projet pilote, deux couples ont

dû suivre une thérapie ordonnée par un juge ou une Autorité de protection de l'enfant et adulte (APEA). «Cette mesure n'est prise qu'en dernier recours, lorsqu'il y a par exemple un risque pour l'enfant», ajoute Christian Nanchen, chef du Service cantonal de la jeunesse.



«Le but n'est pas de mettre de l'huile sur le feu, mais de tenter d'objectiver la situation.»

OLIVIER DERIVAZ
AVOCAT

La procédure est plus rapide

Autre point très positif du projet: la rapidité de la procédure. Dès la réception de la requête, la séance de conciliation est mise sur pied, en principe, dans un délai de quatre semaines au plus tard. «Si le conflit dure trop longtemps, il y a le risque d'une perte de contact de l'un des parents avec l'enfant ou d'une atteinte au déve-

REPÈRES

→ **Novembre 2019**
Première séance d'information sur la méthode Cochem aux avocats, juges et autorités de protection de l'enfant et de l'adulte du district de Monthey.

→ **Janvier 2020**
Lancement du projet pilote à Monthey. Pendant deux ans, 150 couples de la région ont bénéficié de ce modèle de consensus parental.

→ **Janvier 2022**
Lancement de la méthode Cochem dans les districts de Martigny, de Saint-Maurice et d'Entremont.



«Le dialogue est encadré par une tierce personne neutre qui n'est pas là pour trancher le conflit, mais pour accompagner les parents dans la recherche de solutions respectant leurs besoins et ceux de l'enfant.»

LAURE CLIVAZ STREHMEL
PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION VALAISANNE DE MÉDIATION

loppement de l'enfant», précise Christian Nanchen.

Les avocats ont pu recourir à des requêtes simplifiées pour une demande de séparation, soit des documents factuels et objectifs où les propos belliqueux envers l'autre parent n'ont pas place. Avocat à Monthey et bâtonnier au moment du déroulement du projet, Me Olivier Derivaz souligne que la large majorité de ses collègues ont joué le jeu «même s'il y a eu quelques réfractaires à cette nouvelle méthode».

Ces professionnels ont dû changer leur manière d'aborder les procédures de divorce, en proposant par exemple des ateliers de coparentalité à leurs clients. «Le but n'est pas de mettre de l'huile sur le feu, mais de tenter d'objectiver la situation. Cela n'a pas fonctionné pour tout le monde, mais a permis de résoudre plusieurs situations sans entrer dans l'émotionnel», conclut Me Derivaz.